

RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

FRAIS DE SURVEILLANCE

ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

À L'HEURE DU MIDI

2018-05-15 311

FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI

Le 15 mai 2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a maintenu la tarification des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi de 2016-2017 pour l'année scolaire 2018-2019.

Ces frais sont en vigueur pour toute l'année scolaire 2018-2019. Voici les tableaux indiquant la tarification :

Primaire - année scolaire 2018-2019

Tarif	Tarif pour	Tarif pour	Cout par jour/
1 ^{er} enfant	2 ^e enfant additionnel	3 ^e enfant additionnel	4 ^e enfant et plus
225 \$	90 \$	45 \$	0\$

^{*} Les frais pour les élèves qui dinent occasionnellement à l'école sont fixés à 4 \$ par jour.

Secondaire – année scolaire 2018-2019

Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif pour	Tarif pour	Cout par jour/
	2 ^e enfant additionnel	3 ^e enfant additionnel	4 ^e enfant et plus
70 \$	70 \$	70 \$	0\$

Édith Pelletier

Directrice générale